

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 3 mai 2012 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Paris

NOR : SCSA1230222A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés pour trois ans, à compter du 12 mai 2012, membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Paris :

Mme Emmanuèle Jeandet-Mengual, inspectrice générale des affaires sociales, présidente.

M. Jean-Pierre Baratault, mission académique pour la scolarisation des élèves handicapés du rectorat de l'académie de Paris.

Mme Véronique Dubarry, adjointe au maire de Paris.

M. Marc-Pierre Mancel, conseiller régional d'Île-de-France.

M. Jérôme Melchior, responsable du centre de promotion sociale des adultes sourds à l'Institut national de jeunes sourds de Paris.

M. Philippe Sero-Guillaume, interprète en LSF, maître de conférences à l'École supérieure d'interprétariat et de traduction.

Mme Brigitte Vazquez, présidente de l'amicale des anciens élèves de l'institut.

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 mai 2012.

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur de l'autonomie
des personnes handicapées et des personnes âgées,*

P. RISSELIN